

# Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Juin 2012 - N°238

Notre site vous informe :

<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :

s3mon@snes.edu

**PLAN D'URGENCE  
À LA RENTRÉE**

**ÉTATS GÉNÉRAUX  
DU 2<sup>nd</sup> DEGRÉ  
EN OCTOBRE**

**LOI D'ORIENTATION  
À L'AUTOMNE**

## *Sommaire :*

### Page 2

- Alerte BAC 2013 en LV
- Élu-e-s à la CA Académique

### Page 3

- Plan d'urgence à la rentrée, États Généraux en octobre

### Page 4

- Hors-classe des Certifiés
- Mouvement Intra
- Congés formation

**Bonnes  
vacances  
à tous**

**PRIX : 0,30 €**  
**MONTPELLIER SNES**  
 Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue  
 34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70  
 Port payé - Dispensé de timbrage  
 Presse - Montpellier CT

## *Et maintenant...*

Les élections législatives ont donné une majorité absolue à la gauche. La défaite cuisante de l'UMP, dans la droite ligne de celle de Nicolas Sarkozy, traduit avant tout le rejet d'une politique.

Les mobilisations puissantes et répétées que nous avons menées contre le démantèlement de l'Éducation Nationale, ont joué un rôle important dans l'expression de ce rejet.

Mais ces mobilisations ont porté bien d'autres exigences !

À commencer par celle d'une autre politique éducative, en rupture avec celle menée par les gouvernements précédents, ambitieuse pour le Service Public d'Éducation, ses personnels et la jeunesse. Il est temps que le nouveau gouvernement prenne pleinement en compte cette exigence.

Chacun connaît les difficultés liées au contexte économique. C'est une réalité que nous prenons en compte, mais qui ne pourrait en aucun cas justifier de remettre à plus tard ce qui doit être engagé aujourd'hui. Que le gouvernement fasse preuve aujourd'hui de prudence, c'est compréhensible. Pour autant, prudence ne signifie pas attentisme.

L'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels est enfin décidée. C'est le résultat de notre action et la concrétisation d'un engagement pris lors de la campagne des présidentielles.

Mais cela ne suffit pas à faire une politique de rupture. Pas plus que quelques annonces symboliques, et encore moins des aménagements de mesures largement rejetées par notre profession (livret personnel de compétences, réforme des lycées, dispositif Eclair...) qui sont l'émanation directe de la politique éducative du précédent gouvernement contre laquelle nous nous sommes tant mobilisés.

Le plan d'urgence demandé par le Snes pour la rentrée n'a pas, pour l'essentiel, été pris en compte jusqu'ici, y compris la plupart des mesures qui n'entraînent aucune charge financière supplémentaire.

Il faut aujourd'hui prendre des mesures d'urgence pour la rentrée, parmi lesquelles le rétablissement d'un certain nombre de postes et des mesures lisibles et efficaces pour s'attaquer au plus vite à une crise des recrutements qui prend des dimensions vertigineuses. Et engager en même temps une autre politique à moyen et long terme.

Le gouvernement présentera à l'automne une loi d'orientation pour l'École, après concertation avec les partenaires sociaux durant l'été.

Concertation, bien sûr. Mais aussi consultation de toute la profession. Et négociations ! C'est ce que demande le Snes.

Le peu de lisibilité des signes donnés jusqu'ici pose question et montre que notre profession doit se faire entendre et peser dans ce débat. C'est l'objectif de l'appel du Snes à des États Généraux du 2<sup>nd</sup> degré.

Il faut les préparer dès la rentrée dans tous les établissements, en s'appuyant sur les plans d'urgence rédigés localement et sur les besoins qui vont apparaître au grand jour à la rentrée, mobiliser l'ensemble de la profession et engager les initiatives nécessaires pour qu'elle fasse entendre ses exigences pour une autre politique éducative.

*Bernard DUFFOURG, le 18 juin 2012*

## ALERTE LV ET NOUVEAU BAC 2013

Une fois de plus, les langues vivantes sont dans le collimateur du ministère : après la réforme du lycée et ses horaires globalisés pour les LV1 et LV2, le forcing sur les groupes de compétences, c'est au tour du contrôle local pour les nouvelles épreuves de CO et d'Évaluations Orales du bac 2013 entraînant encore de la déréglementation. Jugez par vous-même en consultant les documents envoyés par les IPR : <http://interlangues.ac-montpellier.fr/bac/bac.htm>. On nous permet de poser des questions, à envoyer pour le 30 juin 2012 au plus tard, à l'adresse [bac2013-epreuves.lv@ac-montpellier.fr](mailto:bac2013-epreuves.lv@ac-montpellier.fr). Il est urgent de faire remonter en nombre toutes les interrogations sur l'organisation et les contenus des nouvelles évaluations ! Sur le seul sujet des Évaluations Orales : comment les organiser ? Quelle rémunération pour la concertation nécessaire ? Les sujets

seront-ils regroupés dans une banque de données ? Interroge-t-on ses propres élèves, ou une rotation des interrogateurs est-elle prévue ? Sur quelle plages horaires -journées banalisées- les évaluations sont-elles prévues ? Et avec quelle indemnité ? Malheureusement -mais qui s'en étonne encore -, les réponses à ces questions ne sont pas apportées dans des réunions « d'information » quand elles sont organisées comme le 10 mai dernier à Aix. Les IPR s'appuient sur un diaporama et le BO et expliquent qu'il reste des « zones floues » : soit « c'est l'établissement qui gère », soit ça fait partie de la « mission » du prof, soit ça relève du « bon sens de chacun » ! Elles invitent ensuite les collègues à alimenter une banque de données académique. En espagnol, des sujets de bac sont à remettre avant le 10 septembre 2012 !

Pourquoi se précipiter à imposer le CCF pour 50% du bac en LV alors que tout est encore à définir ? Le bac a été fort décrié par l'ancien gouvernement parce qu'il désorganisait le 3<sup>e</sup> trimestre mais le CCF désorganise les cours sur des périodes plus longues et fait porter aux seuls enseignants le poids de toutes les responsabilités d'un examen qui n'aura plus la spécificité du bac.

Le groupe LV du SNES réclame des épreuves terminales ainsi que le retour à un horaire de 3h par semaine. Il est urgent de réagir vite et de se signaler en signant la pétition: <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24>

Un plan d'urgence du SNES sur le bac 2013 en LV est en cours.

M. CAZES

## Vie interne du SNES

### ÉLU-E-S À LA CA ACADÉMIQUE

#### Titulaires

##### Unité Action

Bernard DUFFOURG  
Florence DENJEAN-DAGA  
Bertrand HUMEAU  
Arnaud ROUSSEL  
Raymond LABORIE  
Magali VINCENT  
Brigitte GELY  
Hervé FUMEL  
Thierry JOUVE  
Béatrice ROSE  
Jean Pierre MELJAC  
Marie LEGAL  
Monique GAY  
Marc MOLINER  
Françoise SUREDA  
Elsa DUTHEIL  
Jean JOURNET  
Mireille GUIBBERT  
Cyril GARCIA  
Elsa BERNARDY  
Joël ILLES  
Françoise LUBAC  
Gérard GIRONELL  
Catherine KAWA  
Jean-Yves BARBIER  
Emmanuel BOIS

##### École Emancipée

Dominique BLANCH  
Catherine GOSSEZ  
Jean PILLOY  
William VEY

##### UPRP

Christophe BENOIT  
Thierry LOUIS  
Hélène MAILLOT

#### Suppléants

##### Unité Action

Maya AMER-MOUSSA  
Stéphane AMOUROUX  
Claire AZNAR  
Catherine BAILLY (Aed)  
Jean-Paul BAREIL  
Marie Alice BELLIN  
Delpnine BEN YOUSSEF  
Gwenaëlle BODET  
Caroline DELCOR-FOURNIER  
Cathy FELTZ  
Muriel FORTE  
Cécile HERNANDEZ  
Jérôme IVORRA  
Issac KAMALI  
Alexandre LASNEL  
Sébastien LATOUR  
Delphine LECUREUIL  
Sarah LETOUZEY-FABERON  
Maguelone MARC  
Nathalie MAUREL  
Géraldine MORALES  
Frédérique OREFICI (TZR)  
Lydie PASSEMAR  
Christophe QUITTET  
Sandrine RIVES  
Gilbert SARTORE

##### École Emancipée

Gaëlle CORRE  
Gilles BIRNBAUM  
Hélène KINACH  
Jacques COSTE

##### UPRP

Audrey MARC  
Renaud OLIVIERI  
Caroline BORRAS



## PRÉPARER LA LOI D'ORIENTATION :

### UN PLAN D'URGENCE DÈS LA RENTRÉE, DES ÉTATS GÉNÉRAUX EN OCTOBRE.

Après des années d'une casse systématique de l'Éducation nationale, le bilan est lourd et les urgences nombreuses.

Rétablir la formation initiale, améliorer les conditions de travail pour les enseignants et les élèves, reconstruire un collège de la réussite pour tous, un lycée démocratique, un enseignement prioritaire efficace dans la lutte contre les inégalités, des voies technologiques amenant à de hauts niveaux de qualification, obtenir les moyens en postes pour mener à bien ces objectifs, en finir avec les menaces pesant sur l'orientation scolaire... Telles sont quelques-unes des urgences que le SNES défendra à travers leur expression locale. Puis, dès la rentrée, la préparation des États généraux constituera une seconde étape pour définir avec les personnels le contenu d'une nouvelle politique pour l'Éducation et le 2<sup>nd</sup> degré et peser activement sur la loi d'orientation qui sera soumise au vote de l'Assemblée à l'automne.

**C'est l'avenir du système éducatif et de nos métiers, et au-delà celui de la jeunesse qui est en jeu.**

## PLAN D'URGENCE RENTRÉE 2012

**Mettre fin aux suppressions de postes**  
**Assurer les recrutements pour l'avenir**  
**Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation**  
**Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires.**

### CRISE DE RECRUTEMENT ET FORMATION DES MAÎTRES

Il est indispensable d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier, et par conséquent son attractivité.

Le SNES demande de revenir à terme à un temps de service des stagiaires de l'ordre du tiers des ORS et, pour 2012-2013, à 12h en responsabilité avec la mise en place de réelles formations.

L'autre urgence consiste à remettre à plat l'ensemble de la réforme Chatel de la formation des maîtres.

Enfin, redonner une attractivité suffisante aux métiers de l'enseignement et de l'éducation passe par l'amélioration des conditions de service et d'entrée dans le métier, mais aussi par le financement des études. Il faut donc mettre en place dès la rentrée 2012 un dispositif de prérecrutements.

La crise de recrutement est d'une gravité sans précédent : des milliers de postes aux concours non pourvus, des étudiants qui se détournent des métiers de l'éducation, des milliers de postes non pourvus dans les établissements (135 pour notre seule académie), un potentiel de remplacement en constante diminution... Elle impose de prendre d'urgence un ensemble de mesures efficaces et lisibles.

### POSTES ET MÉTIER

Près de 34 000 emplois ont été supprimés dans le second degré public depuis la rentrée 2008. C'est en transformant massivement des emplois en heures supplémentaires, en supprimant des moyens de remplacement, en faisant des réformes du lycée un outil au service des économies de moyens, en utilisant à plein les stagiaires comme moyens d'enseignement... que le précédent gouvernement a décliné dans notre secteur la politique de destruction de l'emploi public mise en oeuvre à marche forcée depuis 2007.

En urgence, il faut baisser le taux des heures supplémentaires dans les établissements, créer les divisions ou groupes supplémentaires pour desserrer les effectifs, limiter les postes à cheval sur plusieurs établissements ; renforcer l'encadrement de la vie scolaire et renforcer le rôle des CO-Psy dans l'accompagnement des projets d'orientation des élèves ; rétablir une année de formation avec un service en responsabilité devant élève réduit.

### RELANCER LA DÉMOCRATISATION

#### COLLÈGE

Livré au socle et au LPC, frappé par les restrictions budgétaires et les suppressions de postes, le collège a vu ses finalités transformées depuis la loi Fillon de 2005 et a subi une dégradation des conditions d'étude des élèves ; les personnels ont vu leurs métiers dénaturés, leurs conditions de travail détériorées et leur charge de travail considérablement alourdie. L'urgence de donner un autre avenir au collège est grande pour viser la réussite de tous les élèves et donner aux personnels les moyens d'y exercer pleinement leurs missions...

#### LYCÉE

La réforme Chatel du lycée a profondément désorganisé les lycées. L'urgence est à rétablir quelques règles nationales claires permettant de reconstruire un lycée juste, traitant avec égalité sur le territoire élèves et personnels.

Pour cela, le SNES demande un cadrage national des horaires, le fléchage des moyens accordés aux enseignements optionnels, le respect des décrets de 50, le redéploiement vers les disciplines des moyens accordés à l'accompagnement personnalisé, au tutorat et aux stages... Plus généralement, il y a nécessité d'une réforme qui permette à tous les élèves la réussite au lycée.

#### VOIE TECHNOLOGIQUE

Il est urgent de redonner aux formations technologiques la capacité de former de nombreux jeunes et de les mener vers les plus hauts niveaux de qualifications. Dans l'immédiat, dès la prochaine rentrée, il faut tirer les conséquences des effets catastrophiques des réformes STI-STL, en réaffirmant les spécialités autour des grands champs de l'activité économique de production, en respectant les spécialités des enseignants. Un moratoire sur la mise en oeuvre des réformes en STMG et ST2S pour la prochaine rentrée est incontournable.

Un travail sur l'évaluation des activités interdisciplinaires est nécessaire et une réflexion sérieuse doit être menée sur la place et le développement des formations technologiques du lycée.

#### ÉDUCATION PRIORITAIRE

Si une véritable relance de l'éducation prioritaire constitue une urgence absolue, la première préoccupation des personnels est d'obtenir l'abrogation immédiate du programme ÉCLAIR, conçu avec le double objectif de démanteler la politique d'éducation prioritaire et de remettre en cause les garanties statutaires des personnels.

## HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS

### COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 8 JUIN

Avec 364 promotions pour 5151 promouvables (7%), le contingent ne permet pas que tous les collègues puissent accéder à la hors-classe, obtenue en 1989 à l'initiative du SNES avec la mobilisation de toute la profession. Toutes les organisations syndicales ne partagent pas cette vision ; le Snalc revendique, par exemple, la « méritocratie ».

Nous avons à nouveau dénoncé le principe du mérite lié au mode d'accès à l'échelon qui écarte notamment des collègues du 11<sup>e</sup> échelon qui ont eu le « tort » de ne pas avoir été inspectés au « bon » moment ou qui ont une carrière particulière (enseignement au CNED par exemple), et qui n'ont pu prétendre à un avancement au choix ou au grand choix.

De même, les avis posent de lourdes ques-

tions quant à l'objectivité de leur attribution. Ainsi un changement de chef d'établissement peut conduire à des baisses d'une année sur l'autre pour la majorité des collègues ; ailleurs une situation tendue ou des divergences peuvent amener à des avis plus que subjectifs...

Les avis IPR posent aussi parfois question : en technologie et en STI une baisse de 52% des avis a été constatée.

Enfin, une harmonisation entre disciplines est indispensable : par exemple, 17% des collègues de lettres modernes - qui représentent 13% des promouvables - ont été promus ; à l'inverse l'anglais représente 11% des promus et 13,4% des promouvables.

Pour faire avancer notre revendication d'accès à la hors-classe de tous les collègues en

fin de carrière pour bénéficier de l'indice terminal de la hors-classe pour le calcul de la pension, nous avons mis en avant les dossiers des collègues du 11<sup>e</sup> échelon, âgés de plus de 58 ans et ayant une ancienneté au 11<sup>e</sup> d'au moins 3 ans. L'administration en a intégré 4 à la liste principale et un à la liste complémentaire.

Par ailleurs, le rectorat a enlevé du tableau d'avancement 3 collègues ayant le barème mais pour qui l'administration a émis des réserves quant au bon fonctionnement de leur service.

**Barre : 223.** Critères de départage à barème égal : ancienneté dans le corps (20 ans), puis ancienneté dans l'échelon (1 an et 4 mois).

F. DENJEAN-DAGA

## MOUVEMENT INTRA

Au moment où nous mettons sous presse, les commissaires paritaires vérifient le projet de mutation des collègues de l'académie (à savoir si aucun collègue ayant le barème pour entrer dans un département n'a été oublié, si les retombées de carte scolaire sont au bon endroit, ...) et proposent des améliorations.

Nous continuons en parallèle un lourd travail sur les postes pour fluidifier le mouvement en faisant réinjecter dans le mouvement les postes libérés par des départs en Polynésie ou à l'inter oubliés par l'administration, et des postes sur lesquels avaient été posés des « berceaux » !

Le fait que les « berceaux » destinés aux stagiaires soient pris sur l'ensemble des postes vacants continue de peser lourdement sur la qualité du mouvement intra, même si nos interventions ont permis de faire réinjecter 17 d'entre eux dans le mouvement, ce qui permet d'améliorer sensiblement le projet informatique du rectorat.

D'autre part, les effets de la crise des recrutements et du manque de personnels se font de plus en plus sentir : ainsi 135 postes au moins ne seront pas pourvus dans notre académie à la rentrée et le rectorat diminue encore le nombre de TZR ce qui va entraîner pour la rentrée une nouvelle dégradation des conditions de remplacement.

F. DENJEAN-DAGA

## CONGÉS FORMATION

### COMPTE-RENDU DE LA CAPA DES CERTIFIÉS

Après bien des péripéties (groupe de travail trop précoce par rapport aux résultats des admissibilités, arrêtés publiés sans consultation de la CAPA), l'avis de la CAPA où siègent les représentants des personnels a enfin été officiellement requis le vendredi 8 juin.

Nous avons décidé de ne pas publier le projet issu du groupe de travail car nous le savions en grande partie erroné. Le choix du Snalc -envoi en connaissance de cause de résultats sujets à caution- a semé le doute chez bien des collègues. Doute encore aggravé par l'envoi des arrêtés par le rectorat sans consultation de la CAPA.

Le SNES-FSU a suivi ce dossier avec une attention toute particulière, et notamment fait savoir à l'administration :

- les problèmes de barème repérés par comparaison avec les années précédentes : oubli d'admissibilités, demandes antérieures mal décomptées...
- les collègues en congé formation et admissibles à l'agrégation.
- les collègues ayant épuisé leur droit à congé rémunéré

Au final, de nombreuses modifications ont été apportées par rapport à la liste initiale, dans le respect des règles et des droits de chacun. Le SNES continuera à agir pour imposer transparence et respect des règles dans toutes les opérations de gestion.

Au final : 38 collègues ont obtenu un congé formation dont un hors-barème (6 congés de 10 mois et 32 de 6 mois), soit un total de 252 mois, 16 mois restant en réserve pour les collègues en congé formation de 6 mois souhaitant le prolonger de 2 mois pour les oraux de l'agrégation interne. Barre : 21 points ; échelon : 10 ; ancienneté : 21 ans 6 mois.

Rappelons que le contingent global des congés formation pour le 2<sup>nd</sup> degré a diminué de 26% cette année. À nous d'agir pour le faire évoluer à la hausse afin que le droit à formation devienne une réalité pour tous.

F. DENJEAN-DAGA

